

HOTEL DE VILLE - Place Georges Clemenceau - 99 Rue Carnot - 89500 VILLENEUVE-SUR-YONNE

☎ 03.86.87.62.00 ✉ accueil@villeneuve-yonne.fr

ARRÊTÉ MUNICIPAL PERMANENT n° 209/2025

Portant inversion du sens de circulation de la rue du Stade à Villeneuve-sur-Yonne,

La Maire,

VU

- le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2212-2 et suivants
- le Code de la Route et notamment son article R417-6 et R411-8
- l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1, huitième partie « signalisation temporaire » approuvée par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992 modifié,
- l'arrêté général permanent réglementant la circulation en date du 1^{er} mars 2016

CONSIDERANT que cette mesure permettra une meilleure organisation du trafic.

ARRETE

Article 1 : A compter du 17 novembre 2025, le sens de circulation de la rue du Stade sera inversé.

Les automobilistes devront circuler dans le sens : Avenue du Général de Gaulle – rue Saint-Savinien.

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sera mise en place par les services techniques de la commune.

Article 3 : Les dispositions définies par le présent arrêté abrogent toutes les dispositions contraires antérieures.

Article 4 : Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Le présent arrêté sera affiché sur le secteur concerné et en Mairie conformément aux articles L 2122-28 et L 2122-29 du code Général des Collectivités Territoriales.

Article 6 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Dijon dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Article 7 : Ampliation du présent arrêté sera faite à :

- M. le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie de Villeneuve-sur-Yonne,
- M. le responsable des Services Techniques de Villeneuve-sur-Yonne,
- M. le responsable de la Police Municipale de Villeneuve-sur-Yonne.

Chargés, chacun en ce qui le concerne de son application.

Fait à Villeneuve-sur-Yonne, le 27 octobre 2025

La Maire, Nadège NAZE.



